

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE

Bordereau des pièces constitutives du dossier

Pièce n° 0 :	notice explicative
Pièce n° 1 :	procédure (délibération).
Pièce n° 2.1 :	projet d'aménagement et de développement durables.
Pièce n° 2.2 :	volume 1 : rapport de présentation.
Pièce n° 2.2 :	volume 2 : évaluation environnementale
Pièce n° 2.2 bis :	résumé non technique et annexes
Pièce n° 2.3 :	orientations d'aménagement et de programmation
Pièce n° 3 :	zonage
Pièce n° 3.1 :	document graphique, zonage d'ensemble, au 1/ 4.000 è.
Pièce n° 3.2 :	document graphique, zonage du bourg, au 1/ 2.000 è.
Pièce n° 4 :	règlement.
Pièce n° 5.A :	liste des emplacements réservés : néant.
Pièce n° 5.B :	liste des opérations déclarées d'utilité publique : néant.
Pièce n° 5 .C :	annexes sanitaires
Pièce n° 5.C.1.1 :	annexe sanitaire eau potable notice
Pièce n° 5.C.1.2 :	annexe sanitaire eau potable, plan au 1 / 2.500 è
Pièce n° 5.C.2.1 :	annexe sanitaire assainissement notice
Pièce n° 5.C.2.2 :	annexe sanitaire assainissement, plan au 1 / 1.500 è
Pièce n° 5.C.3 :	annexe sanitaire déchets ménagers
Pièce n° 5.D.1 :	liste des servitudes d'utilité publique
Pièce n° 5.D.2 :	plan des servitudes d'utilité publique au 1 / 4.000 è
Pièce n° 5.E :	liste des personnes publiques associées et consultées sur le P.L.U. arrêté et avis formulés.
Pièce n° 5.F :	liste des lotissements dont les règles sont maintenues : néant.

• L'élaboration technique du dossier est menée pour le compte de la Commune de NONVILLE par l'agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal, Hôtel des Entreprises, rue Monchavant 77 250 ECUELLES. Cette agence est dirigée par Eric Henderyksen, urbaniste responsable des études, en exercice libéral depuis octobre 1994 : Docteur (2003) et diplôme d'Études Approfondies (1999), de l'Institut Français d'Urbanisme - École Nationale des Ponts-et-Chaussées ; niveau DESS droit des collectivités locales (1982) ; maîtrise Sciences et Techniques 1981, du Centre d'Études Supérieures d'Aménagement (École Polytechnique universitaire de Tours).

Urbaniste qualifié, certificat n° 77, année 2023, de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (O.P.Q.U).
